

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Anciens ateliers du CN : plus de 150 nouveaux emplois de qualité pour le Sud-Ouest

Montréal, le 15 janvier 2010 - Dans son rapport sur le projet de redéveloppement des anciens ateliers du CN à Pointe Saint-Charles, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) conclut qu'il y a un très large consensus sur l'intention de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'y établir un centre d'entretien pour ses trains de banlieue qui permettra la création de 150 nouveaux emplois de qualité à Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest. « Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) accueille avec enthousiasme l'unanimité sur un projet qui annonce le retour d'activités ferroviaires d'avenir à Pointe-Saint-Charles sur un des derniers emplacements propices à ces activités à proximité du centre-ville de Montréal », a déclaré Pierre Morrissette, directeur général du RESO, à la suite de la publication du rapport de l'OCPM hier.

« Depuis la fermeture des dernières activités d'Alstom en 2003, le RESO a effectué de multiples démarches pour que la vocation industrielle du site soit maintenue et que Montréal ne perde pas la capacité de recevoir des installations de fabrication et d'entretien de matériel roulant dans un contexte où le renforcement du transport en commun est devenu une condition essentielle du développement durable de la métropole et du Québec », a-t-il poursuivi. Le RESO travaillera étroitement avec l'AMT pour mettre en place une stratégie d'embauche et de préparation de la main-d'œuvre locale afin que ces nouveaux emplois profitent au maximum aux personnes sans emploi encore nombreuses dans le Sud-Ouest et à Montréal.

Par ailleurs, l'OCPM fait également état d'un assez large consensus sur la partie résidentielle du projet qui propose la création de 850 unités de logement en grande partie abordable et familial, et dont 25% sera réservé pour du logement communautaire et coopératif. « Le concept d'ensemble est audacieux sur les plans environnemental et de l'intégration urbaine et répond en grande partie aux préoccupations de la communauté de Pointe-Saint-Charles », a constaté M. Morrissette.

Enfin, le RESO est déçu des recommandations de l'OCPM concernant la partie centrale du site pour laquelle le promoteur, le groupe MACH, demande un changement de zonage qui autoriserait une variété assez large d'usages industriels potentiellement générateurs de trafic lourd et de nuisances de tous ordres pour le quartier résidentiel voisin existant et à venir, sans proposer de projet précis. « Nous ne sommes pas encore convaincus que ce que le promoteur propose est satisfaisant pour le Sud-Ouest », a

affirmé M. Morrissette. « Et même si l'OCPM recommande des restrictions et un encadrement plus serré pour limiter le trafic lourd et les nuisances potentielles jusqu'à ce que des solutions satisfaisantes pour les accès au site pour le trafic lourd soient réalisées, nous sommes préoccupés par la nature des activités qui y seront implantées et des impacts qu'elles auront sur la communauté environnante » a-t-il conclu.

Quoi qu'il en soit, le RESO offre sa collaboration pour définir avec le promoteur et toutes les parties concernées un projet industriel porteur de vision et de valeur ajoutée pour la communauté du Sud-Ouest. Le RESO collaborera également avec les futurs occupants de la partie centrale du site, le cas échéant, pour mettre en œuvre des activités favorisant l'embauche et la formation de la main-d'œuvre locale pour les emplois qui y seront créés.

-30-

Renseignements : Lucie Dufour au 514 931-5737, poste 224
Pierre Morrissette au 514 931-5737, poste 229